



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

17 juin 2026

La séance est ouverte à 20 h 15 par **Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal**.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 conseillers et sept personnes excusées et deux personnes non excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame la Présidente informe le Conseil de la volonté de récusation de Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, lors des votations, puisqu'il a déjà été amené à travailler sur certains projets dans le cadre de ses futures fonctions au sein de la Municipalité.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

2. Vote sur la non-lecture du procès-verbal de la dernière séance

La non-lecture du procès-verbal de la séance du 18 mars 2026 est acceptée à la majorité.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 18 mars 2026.

Monsieur Roland Guex Conseiller, relève une erreur concernant l'orthographe du Grand-Cercllet et demande sa correction.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, demande une modification de la formulation de son intervention. Il précise avoir demandé au Bureau de se déterminer sur l'application de l'article 58 du règlement, et non la récusation de membres du Conseil.

Ces deux corrections seront apportées par la secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2026 est adopté avec ces modifications.

4. Communications du bureau

Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal, informe le Conseil de la présence du boursier communal, lequel pourra répondre, au besoin, aux questions relatives aux comptes.

Elle rappelle que les prochaines séances du Conseil communal se tiendront les **9 septembre, JEUDI 29 octobre et 2 décembre 2026**.

Enfin, elle invite les membres du Conseil à retirer leur fiche de vacations à l'issue de la séance et à en vérifier les coordonnées bancaires. Elle précise que la séance du jour y sera ajoutée avant la transmission au boursier.



5. Préavis no 52/26 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et comptes 2025.

Rapport de la Commission lu par **Madame Joana Jantet, Conseillère**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, remercie la Commission de gestion pour la qualité de son travail et des échanges menés dans le cadre de ce rapport.

Elle relève que les comptes 2025 présentent un résultat plus favorable que celui prévu au budget. Cette différence s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions ainsi que par un produit de la péréquation plus élevé qu'anticipé. Ces résultats ont permis d'alimenter les comptes de préfinancement en vue des investissements futurs.

Elle rappelle toutefois que la Commune demeure financièrement sensible en raison d'un revenu fiscal inférieur à la moyenne cantonale. Malgré cela, la situation financière reste saine, avec un taux d'autofinancement supérieur aux objectifs cantonaux sur l'ensemble de la législature, permettant à la Commune de financer ses projets tout en préparant les investissements à venir.

Plus aucune intervention n'étant demandée, **Madame Line Seewer, Présidente**, propose de passer au point suivant relatif aux vœux avant de faire lecture des conclusions du préavis.



6. Réponses de la municipalité aux vœux et remarques de la Commission de gestion

Vœu 1 , relatif à la ressourcerie de la déchetterie	Accepté à l'unanimité
Vœu 2 , relatif à la circulation du Chemin de Pré-Clos	Accepté à la majorité
Vœu 3 , relatif à la Route de Pré-Clos	Accepté à la majorité
Vœu 4 , relatif à la Route de la Coche	Accepté à la majorité
Vœu 5 , relatif au Chemin piéton du Grand-Cerclet	Accepté à la majorité
Vœu 6 , relatif au ralentisseur au passage sous voie	Accepté à la majorité
Vœu 7 , relatif aux jetons de présence de la Commission de Gestion	Accepté à la majorité
Vœu 8 , relatif à la réfection de la façade nord de la Maison des Saulniers	Accepté à la majorité

7. Corroboration des comptes 2025

Madame la présidente Line Seewer rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N° 52/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2025 ;
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	1. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 ; 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2025, tels que présentés, avec des charges pour un montant de 12 494 858,93 CHF et des revenus pour un montant de 12 596 567,21 CHF ; 3. De valider l'excédent de recettes 2025 de 101 708,28 CHF ; 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de 1 634 968,57 CHF à 1 736 676,85 CHF ; 5. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.	



8. Préavis no 53/26 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la modification des statuts de l'ARASAPE ainsi que son amendement.

Rapport de la Commission lu par **Madame Linda Nadon, Conseillère**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, remercie la commission pour la qualité de son rapport. Elle souligne que ce préavis n'était pas simple à examiner en raison des nombreux acronymes, termes juridiques et modifications statutaires qu'il contient. Elle rappelle que cette révision découle de la réorganisation cantonale de l'action sociale, laquelle transfère cette compétence au Canton, tandis que l'association conservera uniquement la mission liée à l'accueil de jour des enfants. Elle précise que l'amendement proposé vise exclusivement à garantir une entrée en vigueur conforme aux exigences juridiques.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Madame Line Seewer, Présidente**, déclare le débat clos et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis n° 53/2026 relatif à la modification des statuts de l'ARASAPE
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	D'accepter la proposition de modification des statuts de l'ARASAPE. Leur validité est conditionnée à leur approbation par le Conseil d'Etat, et l'amendement relatif à l'art 44 pour une entrée en vigueur en même temps que la loi sur les établissements régionaux d'action sociales (LERAS)"
Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité avec une abstention	



9. Préavis no 54/26 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Maison du Tonnelier.

Rapport de la Commission lu par **Monsieur Christoph Keller, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Rapport de la Commission des Finances lu par **Monsieur Antonio Cassella, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, remercie les deux commissions pour leur travail. Il rappelle que la Maison du Tonnelier constitue un élément important du patrimoine communal et souligne que le crédit d'étude permettra d'évaluer précisément l'état du bâtiment avant d'engager les travaux de rénovation.

Aucune autre intervention n'étant demandée, La présidente déclare le débat est clos.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis n° 54/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude pour la rénovation de la Maison du Tonnelier ;
Où	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre des démarches pour la rénovation de la Maison du Tonnelier sis à la rue des Salines 15 ; 2. De lui octroyer à cet effet un crédit d'étude de 43 000,00 CHF ; 3. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu.
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.	



10. Préavis no 55/26 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la demande de crédit pour la modification du PACOM faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération.

Rapport de la Commission lu par **Jean-Marc Ecuyer, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Rapport de la Commission des Finances lu par **Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, remercie les commissions pour leur travail. Il rappelle que l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération constitue une étape majeure pour la Commune. Cette reconnaissance permettra notamment de lever les contraintes liées au surdimensionnement de la zone à bâtir, de poursuivre la densification du territoire et de débloquer plusieurs projets de construction. Il souligne également que cette intégration reconnaît le rôle régional de Roche, qui met à disposition des infrastructures et des prestations bénéficiant également aux communes voisines, notamment dans les domaines des transports, des services publics et des équipements.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, demande si la révision du PACom tiendra compte des exigences liées au maintien des surfaces perméables.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, confirme que ces exigences seront intégrées dans l'élaboration du PACom conformément aux prescriptions cantonales.

Le Conseil communal de Roche	
Vu	le préavis N°55/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
Décide	1. D'accorder à la Municipalité un crédit de 82 307,00 CHF TTC pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération ; 2. De financer ce montant par la trésorerie courante ou en cas de nécessité par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu.
Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité	



11. Communication de la Municipalité

Madame Aurélie Tulot, Syndique, annonce qu'un repreneur a été trouvé pour le tea-room situé au Grand-Cerclet. L'ouverture est prévue à la mi-juillet, à l'issue de quelques travaux.

Elle informe également le Conseil qu'une présentation publique du projet **Fondation DUO** sera organisée le **26 août 2026 à 18 h 30**, en présence des architectes. Cette séance permettra notamment de présenter l'évolution du projet et de répondre aux questions de la population concernant son intégration, les accès, la circulation et l'organisation du chantier.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, informe le Conseil de la démission de l'ASP avec effet au 31 juillet 2026. La procédure de recrutement est en cours.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, fait le point sur la situation de l'approvisionnement en eau. Il explique que les travaux réalisés par les communes voisines ont modifié les échanges d'eau et indique que la Municipalité étudie actuellement différentes pistes de collaboration, notamment avec la Ville d'Aigle, afin de valoriser la capacité d'approvisionnement de la Commune. Il précise que le Conseil sera informé de l'évolution de ce dossier.

12. Divers.

Monsieur Olivier Delavy, Conseiller, s'interroge sur la qualité de l'eau distribuée à Roche, notamment au regard des polluants éternels (PFAS).

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que l'eau de la source des Lizettes fait l'objet de contrôles réguliers et satisfait pleinement aux exigences sanitaires en vigueur.

Madame Linda Schiavone, Conseillère, suggère d'installer un second jeu d'eau destiné aux écoliers lors des périodes de fortes chaleurs.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, indique que cette proposition sera transmise au service concerné.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, remercie Monsieur l'Huissier pour les bouteilles d'eau mises à disposition durant la séance et propose que cette initiative soit reconduite lors des prochaines séances.

Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère, fait part des préoccupations de plusieurs riverains concernant les jeux de ballon sur la nouvelle place de jeux et demande si des mesures sont envisagées.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, indique que la Municipalité est en contact avec les riverains et qu'une réflexion est en cours afin de concilier la qualité de vie du voisinage et l'utilisation de cet espace par les enfants.

Madame Lucette Marsoni, Conseillère, relève qu'il est difficile d'empêcher totalement les jeux de ballon à proximité d'une place de jeux et invite à faire preuve de tolérance.

Monsieur Philippe Dufresne, Conseiller, remercie la Municipalité pour le travail accompli durant la législature.

En clôture de séance, **Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal**, adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil et de la Municipalité pour leur engagement au cours de la législature. Elle salue plus particulièrement les Conseillères et Conseillers qui ne se représentent pas pour leur travail accompli durant leur mandat ainsi que **Monsieur Julien Cattin, Municipal**, qu'elle remercie chaleureusement et lui souhaite bon succès pour la suite.



Au nom de la Municipalité, **Madame Aurélie Tulot, Syndique**, tient à saluer **Monsieur Julien Cattin, Municipal**, en retraçant les principales réalisations menées sous sa responsabilité et en le remerciant pour son engagement au service de la Commune.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, remercie à son tour le Conseil communal, ses collègues de la Municipalité, l'administration communale ainsi que sa famille pour leur soutien durant ses cinq années de mandat. Il se réjouit du travail accompli au service de la Commune et adresse ses meilleurs vœux à la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, **Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal**, procède au contre-appel et clôt la séance.

La séance est levée à 22 h 30.

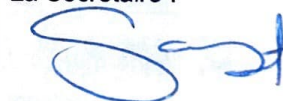
CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente :


Line Seewer



La Secrétaire :


Sarah L-Deubelbeiss